

# «Nous ne sommes pas des vaches à lait»

## FINANCES PUBLIQUES ▶

Si le projet cantonal passe la rampe, sept communes touristiques paieraient 67% de la facture de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Leurs présidents s'indignent.



Les présidents des communes touristiques constatent que l'Etat leur prépare une facture salée avec le projet de nouvelle péréquation. Christophe Dumoulin (de Bagnes, tout à droite), Christoph Bürgin (Zermatt), Francis Tapparel (Montana) et David Bagnoud (Lens) montent au créneau. ANDRÉE-NOËLLE POT

### JEAN-YVES GABBUD

Les présidents des grandes communes touristiques sont fâchés contre le projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, qui est en consultation jusqu'au 14 janvier. Le volet financier de la réforme pose problème aux présidents qui ont convoqué la presse hier à Sierre.

Selon leur calcul, sept communes touristiques paieraient 67% des montants servant à la nouvelle péréquation intercommunale.

### Péréquation intercommunale

La péréquation intercommunale est un système créant une forme de solidarité, imposée, entre les communes. Les communes riches mettent de l'argent dans le fonds. L'Etat ajoute sa participation et le tout est distribué aux communes les moins favorisées.

Le système existant aujourd'hui est appelé à changer.

Un projet de révision a été mis en consultation.

Avec la nouvelle pratique, Icogne, Lens, Chermignon, Montana, Bagnes, Zermatt et Saint-Nicolas devraient ainsi payer 12,8 millions sur les 19,4 millions de la participation des communes.

Par rapport à la situation actuelle, ces sept communes verraient leur facture augmenter de 4,8 millions. Pas étonnant dès lors qu'elles montent au créneau.

### Un mauvais système

Les présidents contestent le mode de calcul proposé par l'Etat du Valais, comme l'explique Francis Tapparel, président de l'Association des communes de Crans-Montana: «Le système prend en compte l'ensemble des recettes des communes et les divise par le nombre d'habitants. Cette solution ne tient pas en compte la situation particulière des communes touristiques qui doivent investir pour avoir des infrastructures servant à un nombre de personnes bien plus important que leur population résidant à l'année.»

Les stations ont une grande part de leurs recettes qui proviennent des personnes qui ne sont pas domiciliées sur leur territoire. Pour Bagnes, 20% de l'impôt sur les personnes physiques sont payés par des non-domiciliés. A Montana, l'impôt sur la valeur locative payée pour les résidences secondaires rapporte 1,5 million sur 11 millions de recettes fiscales. Les impôts à la source payés par les employés étrangers sont aussi pris en compte par le calcul de la péréquation, alors que les personnes qui paient ne le sont pas...

### Des frais liés au tourisme

«Les communes touristiques ont des recettes importantes, mais elles doivent aussi faire face à des investissements conséquents», souligne Francis Tapparel. Ainsi, les sept communes citées ont consenti en deux ans un total

de 136,6 millions d'investissement. «A Crans-Montana, les communes ont dû soutenir financièrement les remontées mécaniques à coup de dizaines de millions», note encore le président de Montana.

Les frais en station ne sont pas les mêmes non plus qu'en plaine. «A Bagnes, nous avons vingt-deux agents de police, alors que Fully, avec une population de même importance, n'en emploie que deux», constate Christophe Dumoulin, président de Bagnes.

### Solidarité acceptée

«Nous ne sommes pas contre la solidarité intercommunale. Nous sommes d'accord d'aider les communes les moins bien loties», nuance Francis Tapparel. Mais c'est une question de dosage... les sept communes touristiques paient déjà 35% des impôts cantonaux et une belle part de la péréquation intercommunale actuelle.

### Au profit de la plaine

Dans la simulation des conséquences de la nouvelle péréquation, les communes gagnantes seraient principalement celles de plaine, dont les villes. Sion verrait ainsi sa situation améliorée de plus de 2,8 millions par rapport au système actuel.

Pour Martigny le bonus serait de 820 000 francs; pour Monthey de 780 000 francs et pour Sierre de 270 000 francs.

### POINT DE VUE

## Maurice Tornay réagit

Le projet de nouvelle répartition des tâches entre canton et communes (RPTII) émane des services du conseiller d'Etat Maurice Tornay. Ce dernier déclare: «Le projet est en consultation et le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position. De nombreux éléments du projet sont provisoires. Par exemple, les chiffres n'intègrent pas les effets du nouveau mode d'imposition des sociétés hydroélectriques pour les années 2006 et 2007. Une mise à jour devrait intervenir courant janvier afin de pouvoir établir le bilan global final de la RPTII qui sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. Il est d'ores et déjà prévu des dispositions transitoires pour les situations difficiles ainsi qu'un bilan après quatre ans. Ce projet a pour but politique de base de conforter l'action des communes. Il ne faut surtout pas oublier que financièrement l'exercice doit être globalement neutre pour le canton et les communes.» JYG

## ANNIVIERS Choc frontal



Le choc a été extrêmement violent. POLICE CANTONALE

Mercredi soir vers 19 heures, un Valaisan de 21 ans roulait du val d'Anniviers en direction de Sierre après le restaurant des Pontis, il est déporté sur la gauche et il est en collision avec un véhicule montard. Deux personnes ont été blessées transportées par ambulance aux taux de Sion et de Sierre. Le conducteur du premier véhicule doit être désincarcéré par les services du CSI. Pendant ce temps, la route est demeurée fermée à la circulation.

### EN BREF

## ROUTE DU SIMPLON Rouverture prévue ce week-end

Selon les dernières informations relayées par l'Etat du Valais hier soir, la route du col du Simplon pourrait ouvrir ce jour ou demain samedi.

L'Etat du Valais annonce aussi qu'un renforcement des navettes portées, avec 23 paires de trains par jour, est maintenu jusqu'à dimanche.

## MONTHEY Piéton renversé

Hier vers 14 h 20, un homme de 83 ans qui traversait la chaussée d'un passage pour piétons à l'avenue de France à Monthey a été renversé par une voiture à la hauteur de la station-service BP. Le conducteur du véhicule est âgé de 47 ans. Le piéton, blessé, a été médicalisé sur place, puis acheminé par ambulance à l'hôpital de Monthey.

## VITICULTURE Journées d'études

Dans le cadre du salon d'agriculture Swiss'expo qui aura lieu du 13 au 14 janvier 2011, deux journées d'information, viticole et œnologique, sont au programme les jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2011 à la salle de cinéma de Beaulieu à Lausanne de 8 h 30 à 12 heures.

La participation aux conférences est gratuite. Plus de renseignements sur [proconseil.viti@promether.ch](http://proconseil.viti@promether.ch)

## Conséquences de la nouvelle péréquation intercommunale

	Facture actuelle (en francs)	Facture après la réforme
Icogne	48 256.-	170 503.-
Lens	368 652.-	714 014.-
Chermignon	313 165.-	793 242.-
Montana	196 719.-	250 602.-
Bagnes	1 383 717.-	4 570 977.-
Zermatt	329 882.-	874 477.-
Saint-Nicolas	108 792.-	234 715.-

PUBLICITÉ

**Fr. 110.-**

- Entrée aux bains le matin + après-midi
- 1 séance aquagym à 10 heures
- 1 assiette du jour
- 1 sauna/hammam
- 1 massage 25 min.
- 1 détermination du corps

salle de repos sur matelas d'eau chauffé  
peignoir, linges et sandales de bain

**LES BAINS D'OVRONNAZ**  
wellness spa alpin  
RÉSIDENTE HÔTELIÈRE

Ovronnaz/VS | 027 305 11 00  
info@thermalp.ch | www.thermalp.ch